



Direction de l'intérieur et de la justice
Office du registre du commerce du canton de Berne

Poststrasse 25
3071 Ostermundigen
+41 31 633 43 60
hrabe@be.ch
www.hrabe.ch

Réquisition de modification (concernant en particulier une fusion)

Attention: la société transférante doit elle aussi requérir une modification de son inscription

Les inscriptions suivantes sont requises dans le registre du commerce:

1. **Raison de commerce**

<Raison de commerce selon l'inscription au registre du commerce>

2. **Siège**

<Commune dans laquelle la société a son siège>

3. **Forme juridique**

4. **Modification des statuts** (date exacte)

5. **Fusion**

Fusion: reprise des actifs et des passifs de la société ^, à ^ (CHF ^), selon contrat de fusion du ^ et bilan au ^. Les actifs de CHF ^ et les passifs envers les tiers de CHF ^ passent à la société reprenante. Les actionnaires de la société transférante reçoivent ^ actions à CHF ^ [év.: et une soulte de CHF ^ par action]. Le capital-actions est augmenté de CHF ^ suite à la fusion.

6. **Nouvelle raison de commerce**

<Raison de commerce selon l'art. 1 des statuts révisés>

7. **Nouveau but**

<Teneur exacte conforme à l'article des statuts portant sur le but>

8. **Nouveau capital**

9. **Personne(s) et signature(s) radiée(s)**

<Nom, prénom, fonction, droit de signature des personnes ayant quitté la société et qui doivent être radiées>

10. **Inscription ou modification de personne(s)**

<Nom de famille; titre universitaire: Dr/Prof. (justificatif nécessaire); prénoms (dans le bon ordre); prénom usuel, diminutif, nom d'artiste si leur publication est souhaitée; commune politique du lieu d'origine (pour les étrangers: Etat inscrit dans le passeport ou le titre de séjour); adresse privée (NPA, localité, rue, numéro); commune politique du domicile; date de naissance; sexe; numéro de passeport; numéro de la carte d'identité; document étranger, numéro et pays d'émission de celui-ci; nouvelle fonction ou fonction actuelle, nouveau droit de signature ou droit de signature actuel des personnes dont les données sont modifiées

[La parenthèse contient les données actuelles dans le même ordre]>

11. Pièces justificatives

1. Réquisition d'inscription
2. Copie du document de légitimation
3. Autres pièces justificatives nécessaires (sous forme d'originaux ou de copies authentifiées par un ou une notaire, énumérés de manière détaillée)

12. Adresse de facturation des émoluments

<Adresse exacte de la personne requérant l'inscription/de l'étude de notaire>

13. Commandes

<1 extrait du registre du commerce, extrait avant publication dans la FOSC>

14. Adresse de livraison

<Adresse de livraison exacte>

15. Lieu et date

.....

16. Signatures des personnes requérant l'inscription

Signatures de deux membres de l'organe supérieur de direction ou d'administration (avec ou sans droit de signature) ou d'un membre disposant de la signature individuelle.

.....

17. Signatures d'autres personnes autorisées à signer

.....

18. Légalisation

Les personnes autorisées à signer ci-dessus doivent signer personnellement auprès de l'Office du registre du commerce, en présentant un passeport ou une carte d'identité valables (art. 21, al. 1, lit. a ORC). Si la signature est déposée comme pièce justificative, elle doit être légalisée par un officier public (art. 21, al. 1, lit. b, ch. 1). Les légalisations auxquelles il a été procédé à l'étranger seront munies d'une surlégalisation ou d'une apostille.